

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 14 avril 2011 à 20h, sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

Présences : Guillaume Bouvrette, Tom Whitton, Suzette Bigras,
Mario St-Charles, Nathalie Chayer, James McAllister

Nicolas Bouchard, directeur général
M^e Jacques Robichaud, greffier

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 20h02.
Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2011-04-14.097

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbaux de la séance extraordinaire du 9 mars et de la séance ordinaire du 10 mars 2011

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance extraordinaire tenue le 9 mars et de la séance ordinaire du 10 mars 2011, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-04-14.098

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance extraordinaire tenue le 9 mars et de la séance ordinaire du 10 mars 2011, tels que déposés.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Statistique Canada – Recensement 2011

CONSIDÉRANT que Statistique Canada mènera le Recensement de la population le mardi 10 mai 2011 ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes appuie le recensement parce que les données issues du recensement sont importantes pour sa collectivité et sont essentielles pour la planification des services comme les écoles, les garderies, les services de police et de lutte contre les incendies ;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la statistique* exige que les renseignements personnels issus des questionnaires du recensement demeureront strictement confidentiels ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2011-04-14.099

DE DÉCLARER la semaine du 9 au 13 mai 2011, la semaine du recensement et prie tous les résidents de remplir et de renvoyer leur questionnaire du recensement en direct à www.recensement2011.qc.ca ou par courrier, d'ici le mardi 10 mai 2011.

ADOPTÉE

2.2 Demande conjointe d'une conférence de règlement à l'amiable dans le dossier de la poursuite contre St-Joseph-du-Lac concernant l'entente relative au Service de police

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a intentée, en décembre 2008, devant la Cour supérieure du Québec, une poursuite de près de 2 millions contre la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac en rapport avec l'entente intermunicipale relative à la police régionale de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT que la date de procès a été fixée aussi loin que le 10 juin 2013, et ce, notamment à cause de la durée prévue du procès et de l'encombrement du rôle de la Cour supérieure ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune garantie que le procès ait effectivement lieu à la date fixée et que les coûts d'intérêts continueront d'augmenter ;

CONSIDÉRANT l'offre faite par la ville de Deux-Montagnes à la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, afin d'accélérer le processus de règlement du litige les opposants, de consentir à soumettre le litige à la Commission municipale du Québec ;

CONSIDÉRANT que le conseil estime approprié d'accepter la contre-offre de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac de se prévaloir du service de conférence de règlement à l'amiable de la Cour supérieure ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2011-04-14.100

DE PRÉSENTER une demande conjointe de conférence de règlement à l'amiable en rapport avec la poursuite en dommages de la Ville contre la Municipalité de St-Joseph-du-Lac, dans le dossier de la Cour supérieure du Québec, district de Terrebonne, portant le n° 700-17-005703-086. Le maire est autorisé à signer la demande conjointe.

ADOPTÉE

2.3 Contribution financière – Marche un pas pour la vie

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Nicolas Bouchard, ing., directeur général, datée du 6 avril 2011 ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-04-14.101

D'OCTROYER une aide financière de 250 \$ à l'organisme Threads of life – filière québécoise – Fil de vie, dans le cadre d'un événement bénéfique régional, la Marche un pas pour la vie qui se tiendra le 30 avril 2011 à Oka.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.593.00.970.

ADOPTÉE

2.4 Versement d'aide financière - Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Fabienne Côté, responsable du cabinet du maire, datée du 5 avril 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2011-04-14.102

D'OCTROYER une aide financière aux organismes suivants :

Fondation Drapeau Deschambault	300 \$
Habitat pour l'humanité – région Deux-Montagnes	100 \$
Club optimiste de Deux-Montagnes	100 \$
Tournoi de hockey provincial des paramédics Laurentides-Lanaudière	200 \$

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.5 Entente avec la Clinique médicale Deux-Montagnes inc.

CONSIDÉRANT que le conseil entend prendre les mesures nécessaires afin de s'assurer, pour le bénéfice et le bien-être des citoyens de Deux-Montagnes, du maintien à long terme des activités et des services de santé dispensés par la seule clinique médicale sur le territoire de la Ville ;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, le conseil a notamment entrepris les procédures pour faire l'acquisition de l'immeuble sis au 217, 9e Avenue, connu comme étant le lot numéro 1 606 249 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT les pouvoirs prévus, entre autres, à la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., chap. C-47.1).

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2011-04-14.103

D'ENTÉRINER la signature par le maire et le directeur général de l'entente conclue le 11 avril 2011 entre la Ville de Deux-Montagnes, la Clinique médicale Deux-Montagnes inc. et la compagnie 9082-7403 Québec inc., et relative aux mesures nécessaires visant à assurer le maintien à long terme des activités et des services de santé et médicaux dispensés dans l'immeuble portant les adresses civiques 809, chemin d'Oka, et 201, 9e Avenue.

ADOPTÉE

2.6 Dénomination de la salle de conférence du Service de police régionale « Salle Martin-Demers »

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite rendre hommage au dévouement et à l'implication de Feu Martin-Demers dans le cadre de ses fonctions au sein du Service de police régionale de Deux-Montagnes de janvier 2001 à mars 2007 ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur par intérim, monsieur Denis Racicot, daté du 28 février 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-04-14.104

DE NOMMER la salle de conférence du Service de police régionale de Deux-Montagnes, la « Salle Martin-Demers ».

ADOPTÉE

2.7 Opposition à une demande du « Bar Le Huit » de permis d'alcool de bar et d'une licence d'exploitant d'appareils de loterie vidéo pour un local situé au 1705, chemin d'Oka

CONSIDÉRANT que le Bar Le Huit (9161-3257 Québec inc.) a présenté, auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, une demande de permis d'alcool de bar, pour un nouveau bar dans un local portant l'adresse civique 1705, chemin d'Oka ;

CONSIDÉRANT que le Bar Le Huit présente également une demande de licence d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo, pour exploiter 5 nouveaux appareils de loterie vidéo dans le local portant l'adresse civique 1705, chemin d'Oka ;

CONSIDÉRANT que le Bar Le Huit exploite déjà 5 appareils de loterie vidéo dans le local portant l'adresse 1707, chemin d'Oka ;

CONSIDÉRANT que suivant le plan d'aménagement détaillé des lieux soumis avec la demande de permis d'alcool de bar et la demande de licence d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo, le local visé par la demande de permis et de licence a été aménagé uniquement dans le but d'exploiter 5 appareils de loterie vidéo additionnels;

CONSIDÉRANT que suivant le plan d'aménagement détaillé des lieux, le Bar Le Huit compte même installer un guichet automatique ;

CONSIDÉRANT que dans les circonstances, l'activité principale dans le local visé par la demande ne sera pas l'exploitation d'un bar mais plutôt l'exploitation d'un site d'appareils de loterie vidéo ;

CONSIDÉRANT que le conseil juge que la délivrance du permis d'alcool et de la licence d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo est contraire à l'intérêt public ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou de nuire à la tranquillité publique ;

CONSIDÉRANT que le conseil estime que la demande s'apparente beaucoup plus à aménager et à exploiter une salle de jeux ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2011-04-14.105

QUE la Ville de Deux-Montagnes s'oppose aux demandes de la compagnie 9161-3257 Québec inc. (Bar Le Huit), à la Régie des alcools, des courses et des jeux, pour obtenir un permis d'alcool de bar et une licence d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo, pour 5 appareils de loterie vidéo additionnels, dans le local portant l'adresse civique 1705, chemin d'Oka. Le directeur général ou le greffier, est autorisé à signer tout document relatif à la présente opposition.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose les procès-verbaux suivants :

- Comité consultatif d'urbanisme du 16 mars 2011
- Commission de circulation et toponymie du 19 janvier 2011

4. Première période de questions générales (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 20h15. Neuf citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h52.

5. Règlements municipaux

5.1 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats (Règ. n° 1371)

Monsieur Tom Whitton donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats (Règ. n° 1371).

Ce règlement aura notamment pour objet :

- d'ajouter, dans les définitions, l'expression « cour adjacente à la rue ;
- d'autoriser tout inspecteur des bâtiments à visiter et à examiner l'intérieur des maisons, bâtiments ou édifices et pour obliger les propriétaires ou les occupants de ces lieux, à y laisser pénétrer tout inspecteur des bâtiments ou autres employés de la municipalité ;
- de donner à l'inspecteur des bâtiments le pouvoir d'ordonner l'arrêt immédiat de travaux, ainsi que de suspendre ou de révoquer un permis selon certaines règles.

5.2 Avis de motion – Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour les travaux de réfection au garage municipal

Monsieur Guillaume Bouvrette donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement décrétant une dépense et un emprunt pour les travaux de réfection au garage municipal.

5.3 Avis de motion – Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour les travaux de remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc sur la 13^e avenue au nord du boul. du Lac et sur la 8^e avenue au nord de la rue Cedar

Monsieur Mario St-Charles donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement décrétant une dépense et un emprunt pour les travaux de remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc sur la 13^e avenue, au nord du boul. du Lac, et sur la 8^e avenue, au nord de la rue Cedar.

5.4 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 1125 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement

Monsieur Tom Whitton donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le règlement 1125 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement.

Ce règlement aura notamment pour objet de limiter ou d'interdire le stationnement sur une partie du chemin du Grand-Moulin, et d'une partie de la rue Beaudoin, et de remplacer certaines annexes.

5.5 Avis de motion – Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour les travaux de corrections du problème de déversements d'eaux usées dans le Lac des Deux-Montagnes

Monsieur Mario St-Charles donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement décrétant une dépense et un emprunt pour les travaux de corrections du problème de déversements d'eaux usées dans le Lac des Deux-Montagnes.

5.6 Adoption – Règlement n° 1419 - Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour l'élaboration d'un plan directeur du réseau pluvial des bassins versants de la Rivière des Mille Îles et du Lac des Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 10 février 2011 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 110 800 \$ pour l'élaboration d'un plan directeur du réseau pluvial des bassins versants de la Rivière des Mille Îles et du Lac des Deux-Montagnes, remboursable sur 10 ans, de prévoir l'imposition d'une taxe spéciale, basée sur la valeur foncière, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2011-04-14.106

D'ADOPTER le règlement n° 1419 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 110 800 \$ pour l'élaboration d'un plan directeur du réseau pluvial des bassins versants de la Rivière des Mille Îles et du Lac des Deux-Montagnes ».

ADOPTÉE

5.7 Adoption – Règlement n° 1424 - «Règlement modifiant le règlement n° 1125.01 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement»

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 10 février 2011 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet d'interdire le stationnement sur la 18^e avenue, entre le chemin d'Oka et la rue de Normandie, de modifier la définition de véhicule lourd.

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2011-04-14.107

D'ADOPTER le règlement n° 1424 intitulé « *Règlement modifiant le règlement n° 1125.01 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement* ».

ADOPTÉE

Administration

6 Direction générale

6.1 Mandat à Dunton Rainville pour permission d'en appeler d'une décision dans le cadre de la requête en injonction de GENS concernant la résiliation du contrat d'enfouissement des matières résiduelles

CONSIDÉRANT que la compagnie GENS a intenté une poursuite en dommages-intérêts contre la ville en rapport avec la résiliation du contrat d'enfouissement des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT que la ville a présenté une requête en rejet d'action, laquelle requête a été rejetée ;

CONSIDÉRANT que la ville souhaite en appeler de cette décision devant la Cour d'appel du Québec ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2011-04-14.108

DE MANDATER le cabinet Dunton Rainville, avocats, pour porter en appel, devant la Cour d'appel du Québec, la décision de la Cour supérieure du Québec, district de Terrebonne, dossier n° 700-17-0068-102, rendue le 4 mars 2011.

ADOPTÉE

7. Finances

7.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Mars 2011

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de mars 2011 et montrant un total de :

➤	Fonds général :	1 925 622,23 \$
➤	Fonds de dépenses en immobilisations :	193 944,00 \$

7.2 Dépôt du rapport d'activités de la trésorière pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 (L.E.R.M.)

Le greffier dépose le rapport d'activités de la trésorière, madame Marie-Josée Boissonneault, pour l'exercice financier 2010 (L.E.R.M.).

7.3 Entente avec Consultaxe Itée concernant la vérification des taxes à la consommation

CONSIDÉRANT la complexité des règles concernant l'application des taxes à la consommation (taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ)) ;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme Consultaxe Itée, quant à la vérification du traitement des taxes effectué par le système comptable, la préparation des réclamations de taxes et le cas échéant, la représentation de la Ville pour les réclamations soumises ;

CONSIDÉRANT que les honoraires seront de trente-cinq pourcent (35%) des montants réclamés et qu'ils seront exigibles seulement lorsque la Ville aura reçu les montants réclamés ;

CONSIDÉRANT le rapport de madame Marie-Josée Boissonneault, directrice des Finances et trésorière, daté du 28 mars 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-04-14.109

D'AUTORISER la trésorière à signer avec Consultaxe Itée l'entente relative à la vérification du système de taxes à la consommation. L'entente est d'une durée de 24 mois, avec des honoraires de 35% des sommes récupérées.

ADOPTÉE

8. Greffé

8.1 Règlements d'emprunt n° 1420, 1421, 1422 et 1423 - Dépôt des certificats du résultat des registres.

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le greffier dépose les certificats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour les règlements numéros 1420, 1421, 1422 et 1423.

8.2 Bail avec Fido Solutions inc. relatif à l'installation d'équipements de télécommunications sur la Tour d'eau (2120, rue Guy)

CONSIDÉRANT que la société Fido Solutions inc. souhaite le renouvellement du bail pour l'installation des équipements de télécommunications sur l'immeuble situé au 2120, rue Guy (tour d'eau);

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-04-14.110

DE SIGNER avec Fido Solutions inc., un bail pour l'installation d'équipements de télécommunication sur l'immeuble situé au 2120, rue Guy (tour d'eau), pour la somme de 10 000 \$ par année, pour une durée de 5 ans avec options de renouvellement ;

D'AUTORISER le maire et le greffier à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

8.3 Convention de stage avec une étudiante dans le cadre du programme en archivistique de l'Université de Montréal – Faculté des arts et des sciences

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2011-04-14.111

DE SIGNER la convention de stage avec l'Université de Montréal et Nancy Roy, étudiante, dans le cadre du programme d'enseignement en archivistique. Monsieur Jacques Robichaud est autorisé à signer les documents nécessaires à la convention.

ADOPTÉE

9. Ressources humaines

9.1 Engagement de personnel temporaire au Service de police régionale de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denis Racicot, directeur par intérim, datée du 28 mars 2011 ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-04-14.112

D'ENGAGER monsieur Frédérick Proulx, à titre de policier temporaire au Service de police régionale de Deux-Montagnes à compter du 4 avril 2011, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-215-00-141.

ADOPTÉE

9.2 Engagement d'un salariée partiel régulier moins de 24 heures au Service des loisirs et services communautaires – section bibliothèque

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Johanne Chaput, datée du 24 mars 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2011-04-14.113

D'ENGAGER madame Johanne Côté à titre de salarié temps partiel régulier moins de 24 heures, au poste de commis à la bibliothèque, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-772-01-141.

ADOPTÉE

9.3 Engagement de personnel au Service des loisirs et services communautaires – Été 2011 – section loisirs

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Martin Piché, directeur des loisirs et Services communautaires, datée du 4 avril 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2011-04-14.114

D'ENTÉRINER les engagements de personnel temporaire aux loisirs et Services communautaires suivant la liste annexée, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées aux postes budgétaires 02.753.00.141 et 02.751.01.141.

ADOPTÉE

9.4 Engagement de personnel cadre - Chargé de projet pour la surveillance des travaux de réfection d'infrastructures

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denis Berthelette, directeur des Travaux publics, datée du 5 avril 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2011-04-14.115

D'ENGAGER monsieur Martin Pelletier, à titre d'employé cadre à durée déterminée, au poste de chargé de projet au service technique pour la surveillance des travaux de réfection d'infrastructures.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-321-01-141.

ADOPTÉE

9.5 Signature d'une lettre d'entente relative aux assurances collectives avec les différents syndicats

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-04-14.116

D'AUTORISER le directeur général à signer la lettre d'entente concernant les assurances collectives ainsi que les lettres d'ententes de chacun des groupes de syndicats relatif à la répartition des coûts de l'assurance collective.

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées aux postes budgétaires objets 281, 282 et 283.

ADOPTÉE

**9.6 Syndicat canadien de la fonction publique (Section locale 1620) –
Signature de la convention collective 2010-2013**

CONSIDÉRANT les négociations pour le renouvellement de la convention collective avec le Syndicat de la fonction publique, section locale 1620 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2011-04-14.117 D'ENTÉRINER la signature par le maire et le directeur général de la convention collective 2010-2013 intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1620.

ADOPTÉE

9.7 Licenciement de l'employé n° 2105310

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2011-04-14.118 DE LICENCIER l'employé n° 2105310

ADOPTÉE

Services aux citoyens

10. Urbanisme

10.1 Demandes de dérogations mineures

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures déposées à l'égard des propriétés mentionnées à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que les dérogations demandées n'auraient pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2011-04-14.119

D'ACCORDER les demandes de dérogations mineures à l'égard des propriétés suivantes :

N°	Adresse des immeubles	Nature des dérogations
A)	1300, chemin d'Oka (1 606 798)	De permettre la subdivision du lot n° 1 606 798 rendant le frontage de ce lot à 19,14m. au lieu de 20m. tel que prescrit par le règlement de lotissement.
B)	201, chemin d'Oka (1 605 172)	De permettre l'agrandissement du garage détaché avec une marge arrière de 0,76m, au lieu de 1,25m, tel que prescrit à la réglementation, conditionnellement au respect des autres normes en vigueur. D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet d'agrandissement vers l'arrière (3 pi x 36 pi x 12 pi) du garage détaché et la pose de revêtement de type CanExcel de couleur blanc et d'un toit en métal de couleur rouge.

ADOPTÉE

10.2 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-04-14.120

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	309, 11 ^e avenue (Lot 1 606 393)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet : - de construction d'un garage attaché, incluant 2 chambres au 2 ^e étage ; - de pose de brique sur la façade ajoutée, de la même couleur que celle existante ; - de pose d'un revêtement de type CanExcel blanc sur le mur latéral et arrière de l'agrandissement, ainsi que pour les lucarnes avant et arrière ;
B)	2191 – 2193, rue Madame-Magnan (Lot 1 975 047)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet d'agrandissement de la superficie habitable au rez-de-chaussée et au 2 ^e étage avec installation de revêtement de vinyle gris
C)	316, 7 ^e avenue (Lot 1 606 025)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet : - de remplacement du revêtement extérieur de la façade principale par un revêtement en déclin de type CanExcel, de couleur «cèdre» ; - de peindre le revêtement d'aluminium des murs latéraux et arrière de la même couleur que la façade principale.
D)	2701, chemin d'Oka (Lot 1 973 891)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet d'installation de 6 portes vitrées de 2m de hauteur avec un cadre blanc, entre les colonnes et sous l'avant-toit déjà existant.
E)	150, rue Elm (Lot 1 605 596)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet : - de remplacement du revêtement extérieur par un revêtement en déclin de type CanExcel, de couleur «bleu» ; - de remplacement des fenêtres et l'ajout d'un porte-patio à l'arrière ; - d'inverser la pente de l'avant-toit au-dessus de l'entrée faisant face à la rue de la Chapelle.
F)	2700, rue Curé-Chartrand (Lot 1 975 447)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de remplacement des portes et fenêtres extérieures en PVC de couleur blanc.
G)	360, 8 ^e avenue (Lot 1 606 148)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet : - d'agrandissement de la résidence arrière (3,7m par 3,9m) ; - de pose d'un revêtement de vinyle de la même couleur que le revêtement actuel ; - d'ajout de nouvelles fenêtres et la relocalisation de la porte-patio.

H) 301, 9 ^e avenue (Lot 1 606 277)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de construction d'une résidence isolée avec un revêtement en déclin de type CanExcel de couleur «acadia (kaki)».
I) 404,6 ^e avenue (Lot 1 605 819)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet : - de remplacement du toit plat actuel par une toiture à deux versants ayant une pente de 22,62 degrés «5/12» ; - de pose de revêtement d'aluminium de couleur gris sur les nouvelles surfaces avant et arrière.
J) 799, rue Blouin (Lot 1 603 531)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet : - d'un agrandissement de 0,9m X 3,35m du côté latéral gauche, à l'arrière ; - d'un agrandissement en saillie de 0,45m X 1,473m du côté latéral droit, à l'arrière.
K) 1801, chemin d'Oka (La Farandole)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de construction, en cour avant, d'une terrasse de ± 18 pi. x 28 pi., en bois uniquement.

ADOPTÉE**11. Travaux publics****11.1 Adjudication de contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs (Appel d'offres GT2011-001) pour l'élaboration d'un plan directeur de drainage**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs (Appel d'offres GT2011-001) pour l'élaboration d'un plan directeur de drainage ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 8 mars 2011 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été évaluées selon le système de pondération des offres, par un comité de sélection composé de messieurs Nicolas Bouchard, Martin Angers et Gilles Dumoulin ;

CONSIDÉRANT que 3 fournisseurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT le rapport de Monsieur Martin Angers, coordonnateur des Services techniques, daté du 29 mars 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-04-14.121

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs pour l'élaboration d'un plan directeur de drainage à J.F. Sabourin & associés inc., soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, pour une somme de 81 100 \$ plus les taxes applicables, suivant les documents d'appel d'offres (GT2011-001). Le contrat est à prix forfaitaire. L'adjudication est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt n° 1419.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt n° 1419.

ADOPTÉE

11.2 Adjudication de contrat pour le balayage des rues pour l'année 2011 (Appel d'offres GT2011-006)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 7 fournisseurs pour le balayage des rues pour l'année 2011 ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 18 mars 2011 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que 5 fournisseurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Anger, ing. et coordonnateur des Services techniques, daté du 23 mars 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2011-04-14.122

D'ACCORDER le contrat pour le balayage des rues pour l'année 2011 à Brunet & Brunet inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une somme de 18 615 \$ plus les taxes applicables, suivant les documents d'appel d'offres GT2011-006. Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.321.00.449.

ADOPTÉE

11.3 Adjudication de contrat pour le marquage de la chaussée pour l'année 2011 – (Appel d'offres GT2011-007)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 6 fournisseurs pour le marquage de la chaussée pour l'année 2011 ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 1^{er} avril 2011 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que 3 fournisseurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette, directeur des Travaux publics, daté du 1^{er} avril 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-04-14.123

D'ACCORDER le contrat pour le marquage de la chaussée pour l'année 2011 à Entreprise M.R.Q. Enr., plus bas soumissionnaire conforme, pour une somme de 13 808,68 \$ plus les taxes applicables, suivant les documents d'appel d'offres (GT2011-007). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.355.00.458.

ADOPTÉE

11.4 Adjudication de contrat pour la fourniture d'essence pour les véhicules de la Ville (Appel d'offres GT2011-008)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture d'essence pour les véhicules de la Ville (Appel d'offres GT2011-008), pour 1 an avec option de renouvellement ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT qu'un seul fournisseur a déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette, directeur des Travaux publics, daté du 11 avril 2011 ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2011-04-14.124

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture d'essence des véhicules de la Ville de Deux-Montagnes à 9168-9885 Québec inc. (*Dépanneur place de la gare*), plus bas soumissionnaire conforme, au prix à la pompe moins un escompte de 3%. Le contrat est à prix unitaire, d'une durée de 1 an avec option de renouvellement.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée aux postes budgétaires 02.218.00.631, 02.228.00.631, 02.398.00.631, 02.412.00.631, 02.417.00.631, 02.418.00.631, 02.618.00.631 et 02.718.00.631.

ADOPTÉE

12. Police

12.1 Adjudication de contrat pour l'acquisition d'une fourgonnette neuve (Appel d'offres SP2011-002)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 3 fournisseurs pour l'acquisition d'une fourgonnette neuve (Appel d'offres SP2011-002) ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 7 avril 2011 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que 3 fournisseurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT le rapport de Monsieur Denis Berthelette, directeur au Service des travaux publics daté du 7 avril 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2011-04-14.125

D'ACCORDER le contrat pour l'acquisition d'une fourgonnette neuve de marque Dodge Grand Caravan à Lestage et Fils Ltée., plus bas soumissionnaire conforme, pour une somme de 20 995 \$ plus les taxes applicables, suivant les documents d'appel d'offres SP2011-002. Le contrat est à prix forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.215.00.724.

ADOPTÉE

12.2 Contrat de services avec Informatique Richard Dubois enr. pour l'entretien et la mise à jour des logiciels de gestion du Service de police régionale

CONSIDÉRANT le rapport du directeur par intérim du Service de police, monsieur Denis Racicot, daté du 31 mars 2011 ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-04-14.126

DE RETENIR les services de *Informatique Richard Dubois enr.* pour l'entretien, les réparations et les mises à jour des logiciels de gestion opérationnelle, d'enquêtes et d'administration policière, pour la somme maximale de 20 000 \$ plus les taxes applicables. Le contrat est d'une durée de 9 mois, avec option de renouvellement pour une période de 3 mois. Le maire et le directeur général sont autorisés à signer le contrat.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.215.00.414.

ADOPTÉE

12.3 Contrat d'acquisition d'un véhicule neuf Dodge Grand Caravan 2010 pour le Service de police régionale de Deux-Montagnes

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2011-04-14.127

D'ACQUÉRIR de gré à gré un véhicule neuf de marque Dodge Grand Caravan 2010, de Lestage et Fils Itée., pour la somme de 20 995 \$ plus taxes, pour le Service de police régionale de Deux-Montagnes.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.215.00.724.

ADOPTÉE

13. Loisirs et Services communautaires

13.1 Nuit de la peinture – Autorisation à tenir l'activité le 13 août 2011

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 18 mars 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-04-14.128

D'AUTORISER la tenue de la Nuit de la Peinture dans le stationnement de l'Olympia, samedi le 13 août 2011 entre 21h et 1h ;

D'ASSURER le support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

13.2 Versement d'aide financière à Martin Robitaille – Équipe canadienne de voile, niveau Élite

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2011-04-14.129

D'OCTROYER une aide financière de 200 \$ à Martin Robitaille, pour sa participation à l'équipe canadienne de voile de niveau Élite.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.719.00.991.

ADOPTÉE

13.3 Versement d'aide financière à la Corporation des boisés et des parcs naturels de la Ville de Deux-Montagnes

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-04-14.130

D'OCTROYER une aide financière de 500 \$ à la Corporation des boisés et des parcs naturels de la Ville de Deux-Montagnes.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.719.00.991.

ADOPTÉE

13.4 Défi Deux-Montagnes – Autorisation d'activité le 12 juin 2011

CONSIDÉRANT la demande formulée par le Club Ventus concernant la tenue d'une course afin de promouvoir les bienfaits de l'activité physique ;

CONSIDÉRANT que les fonds recueillis seront versés aux différents établissements scolaires pour soutenir la réalisation d'activités ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 31 mars 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2011-04-14.131

D'AUTORISER le Club Ventus à tenir la course Défi Deux-Montagnes dans les rues de la Ville, le 12 juin 2011, et ce, afin de recueillir des fonds ;

D'ASSURER le support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

13.5 Club Optimiste Deux-Montagnes – Autorisation à tenir un barrage routier le 7 mai 2011

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 31 mars 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-04-14.132

D'AUTORISER la tenue d'un barrage routier par le Club Optimiste, le samedi 7 mai 2011, à l'angle de la 9^e avenue et du chemin d'Oka entre 10h et 14h, afin de recueillir des fonds, et ce, sous réserve du respect des mesures de sécurité adoptées par le conseil.

ADOPTÉE

14. Deuxième période de questions spécifiques

(sur un point à l'ordre du jour seulement)

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 21h16.
Six citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21h37.

15. Levée de la séance

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2011-04-14.133

DE LEVER la présente séance à 21h37.

Signé Marc Lauzon

Marc Lauzon, maire

Signé Jacques Robichaud

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques